

Les chanteurs protestataires Viet Khang et Tran Vu Anh Binh condamnés à de lourdes peines de prison lors d'un procès inique au Vietnam



Viet
Khang

PARIS, 30 octobre 2012 (COMITE VIETNAM) – Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme condamne vigoureusement les lourdes sentences décidées contre de deux chanteurs et auteurs vietnamiens, lors de leur procès iniques devant le Tribunal populaire de Ho Chi Minh Ville (Saigon) aujourd'hui. **Vo Minh Tri**, connu sous le nom de **Viet Khang**, et **Tran Vu Anh Binh** (Hoang Nhat Thong) ont été respectivement condamnés à quatre et six ans de prison suivis de deux ans de détention probatoire (assignation à résidence). Ils étaient inculpés pour avoir fait « *circuler de la propagande contre la République Socialiste du Vietnam* » (article 88 du Code pénal vietnamien).

« Une fois encore, Hanoi montre le plus haut mépris pour les droits de ses citoyens et pour ses obligations internationales », a dit Vo Van Ai, Président du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme. « Le Vietnam tenait, juste la semaine dernière, son dialogue annuel sur les droits de l'Homme avec l'Union Européenne. Son dialogue avec les Etats-Unis aura lieu en novembre. Entre ces deux dialogues, Hanoi condamne deux jeunes gens qui n'ont rien fait d'autre que de chanter la liberté et l'amour de leur pays. Cette hypocrisie devrait cesser et ils devraient tous deux être immédiatement libérés ».

Viet Khang, né en 1978, et Tran Vu Anh Binh, 37 ans, ont été arrêtés en septembre 2011. Viet Khang a été brièvement relâché, puis ré-arrêté le 23 décembre 2011. Ils ont été détenus au Bureau des Enquêtes de la Sécurité (PA-24), sis 4 rue Phan Dang Luu, à Ho Chi Minh Ville. Ils ont été arrêtés après que des chansons écrites et interprétées par Viet Khang ont été publiées sur Youtube et sont devenues très populaires auprès des jeunes Vietnamiens. Les chansons protestaient contre les violations des droits de l'Homme, l'injustice sociale et les relations sino-vietnamiennes. Une des chansons, « *Qui êtes-vous* » demandait aux dirigeants du Vietnam :

*« Où est votre nationalisme ?
Pourquoi prenez-vous consciemment vos ordres de la Chine ?
Je ne peux plus rester assis
Alors que le Vietnam s'effondre
Et que mon peuple s'enfoncé
Pour l'éternité dans les ténèbres
Je ne peux rester assis
Mes enfants et la prochaine génération mérite un avenir
Où seront nos racines
Lorsque le Vietnam ne sera plus de ce monde ?*

En février 2012, le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme avait soumis le cas de Viet Khang et de Tran Vu Anh Binh au Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire et au Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression.

« Le Vietnam ambitionne de siéger au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pour la période 2014-2016. Les membres de l'ONU qui se soucient réellement des droits de l'Homme et de la crédibilité de l'ONU ne devraient pas permettre cela », a dit Vo Van Ai.